



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 69 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 64/238 de l'Assemblée générale, le présent rapport porte sur la période du 26 août 2009 au 25 août 2010. Après la réaffectation d'Ibrahim Gambari le 1^{er} janvier 2010, j'ai nommé mon Directeur de cabinet, Vijay Nambiar, au poste de Conseiller spécial chargé de diriger la mission de bons offices.

Depuis ma dernière visite au Myanmar, qui a eu lieu en juillet 2009, les autorités ont légèrement assoupli leur position concernant mes propositions; ainsi, le 17 septembre 2009, plus de 130 prisonniers politiques ont été libérés dans le cadre d'une série d'amnisties. Le maintien en détention d'autres prisonniers politiques et le fait que Daw Aung San Suu Kyi soit toujours assignée à domicile restent une source de vive préoccupation. Il est dommage que davantage n'ait pas été fait pour favoriser un véritable dialogue politique entre les principales parties prenantes.

Pendant la période considérée, des efforts constants ont été menés pour dialoguer avec les autorités du Myanmar et les principales parties prenantes, en vue de la réalisation des objectifs de la mission de bons offices. Toutefois, depuis ma dernière visite, le Gouvernement n'a pas invité mon Conseiller spécial à venir s'entretenir avec les autorités et les autres parties intéressées dans le pays. En plus d'être décevante, cette absence d'échanges substantiels est une occasion manquée pour le Myanmar. Il est dans l'intérêt et de la responsabilité des États Membres de veiller activement à ce que le Myanmar se montre coopératif.

* A/65/150.



Les élections, qui vont se tenir – pour la première fois en 20 ans – donneront une idée de ce que sont les perspectives du pays sur les plans de la paix, de la démocratie et de la prospérité. Les dirigeants du Myanmar se sont engagés à plusieurs reprises à tenir des élections libres et régulières. Le Gouvernement a adopté des lois électorales, institué la Commission électorale de l'Union, composée de 18 membres, et annoncé que les élections se tiendraient le 7 novembre 2010. Au 25 août, la Commission électorale avait approuvé l'enregistrement de 42 partis politiques sur 47, dont 5 des 10 partis qui avaient participé aux élections de 1990 et qui s'étaient réenregistrés. Si l'on peut y voir un signe d'ouverture de l'espace politique au regard de ce qui s'est passé ces 20 dernières années, encore faut-il que les autorités veillent à ce que ces élections soient crédibles, transparentes et ouvertes à tous et que les électeurs y participent. Je demande à nouveau au Gouvernement de libérer tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, en signe de bonne volonté.

Pendant la période considérée, le Conseiller spécial s'est employé à dialoguer avec les responsables des organismes des Nations Unies compétents, tel le groupe de travail interdépartemental sur le Myanmar, qui a défini plusieurs priorités à l'échelle du système. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a continué d'étudier toute une série de questions avec le Gouvernement pour pouvoir prendre en compte les priorités et difficultés de développement du pays. L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement se sont mis d'accord sur une initiative humanitaire commune de deux ans pour le nord de l'État d'Arakan. Le 31 juillet 2010, soit deux ans après sa création par le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Groupe clef tripartite a terminé son mandat, avec la reconnaissance et la gratitude des autorités du Myanmar.

Le Myanmar doit s'employer à surmonter deux problèmes durables : l'impasse politique et le conflit armé. Il doit encore relever les défis que sont le respect des droits de l'homme, la réconciliation nationale et la démocratisation. Il est essentiel que toutes les parties prenantes continuent de dialoguer et de coopérer et que le pays continue de s'ouvrir sur les plans politique, social et économique.

Je suis déterminé à continuer de coopérer avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar pour les aider à se doter d'un régime civil et démocratique crédible. Le Myanmar pourrait grandement bénéficier de la riche expérience de l'Organisation des Nations Unies et de l'aide qu'elle peut apporter sur les plans humanitaire et socioéconomique. Je demande une nouvelle fois que les principaux États Membres intéressés, les entités régionales, les organismes multilatéraux de développement et les institutions financières internationales œuvrent ensemble à la réalisation d'objectifs communs en vue d'amener toutes les parties prenantes du pays à concourir à une évolution positive de la situation, dans l'intérêt du Myanmar.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 30 de la résolution 64/238, par laquelle l'Assemblée générale m'a prié de continuer à fournir mes bons offices et de poursuivre mes entretiens sur la situation des droits de l'homme, la transition vers la démocratie et le processus de réconciliation nationale avec le Gouvernement et la population du Myanmar, y compris les groupes qui militent pour la démocratie et les droits de l'homme et toutes les parties concernées, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard, et de lui rendre compte, à sa soixante-cinquième session, et de rendre compte également au Conseil des droits de l'homme, de la suite qui aura été donnée à la résolution. Le présent rapport couvre la période du 26 août 2009 au 25 août 2010. Un autre rapport, le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/HRC/13/48), a été publié le 10 mars 2010.

II. Principaux faits nouveaux

2. Mon ancien Conseiller spécial, Ibrahim Gambari, ayant été nommé Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour le 1^{er} janvier 2010, j'ai nommé mon Directeur de cabinet, Vijay Nambiar, au poste de Conseiller spécial chargé de diriger la mission de bons offices.

3. Depuis mon dernier rapport, de nouvelles dispositions ont été prises pour dialoguer avec les autorités du Myanmar et les principales parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs établis dans le cadre de la mission de bons offices. Les échanges ont essentiellement porté sur les cinq grandes questions retenues par le Groupe d'Amis du Secrétaire général et le Conseil de sécurité : a) la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; b) l'instauration d'un dialogue sans exclusive portant sur les questions de fond, assorti d'un calendrier; c) la création de conditions propices à une transition politique crédible menant à l'instauration d'un régime civil et démocratique; d) les moyens d'améliorer la situation socioéconomique; et e) la régularisation du processus de bons offices engagé entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies.

4. Depuis ma dernière visite au Myanmar, qui a eu lieu les 3 et 4 juillet 2009, le Gouvernement n'a pas invité mon Conseiller spécial à venir s'entretenir avec toutes les parties concernées dans le pays. Les consultations se sont toutefois poursuivies hors du Myanmar avec le Gouvernement, des groupes militant en faveur de la démocratie et des droits de l'homme et d'autres parties intéressées. Des consultations ont également été organisées avec les principaux États Membres intéressés, notamment par l'intermédiaire de mon Groupe d'Amis pour le Myanmar. Des discussions ont régulièrement eu lieu avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes du système des Nations Unies, et avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et des institutions financières internationales.

A. Libération des prisonniers politiques et droits de l'homme

5. Le 17 septembre 2009, à la suite de ma dernière visite dans le pays, le Gouvernement du Myanmar a libéré plus de 130 prisonniers politiques dans le cadre

d'une série d'amnisties. Il s'agit de la troisième série d'amnisties accordées depuis la reprise de mes bons offices en 2007. Dans une déclaration publiée le 23 septembre à l'issue d'une réunion avec mon Groupe d'Amis (voir Partie III), je me suis félicité de cette mesure encourageante, tout en demandant la libération de tous les autres prisonniers politiques et la levée des restrictions auxquelles est soumise Daw Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie.

6. Le 2 octobre, le tribunal divisionnaire de Yangon a rejeté le recours que Daw Aung San Suu Kyi avait formé le 3 septembre 2009 contre le maintien de l'assignation à domicile dont elle fait l'objet. Le même jour, le Conseil des droits de l'homme a adopté à l'unanimité la résolution 12/20, par laquelle il a demandé au Gouvernement du Myanmar de libérer Daw Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers politiques.

7. Le 13 février 2010, j'ai publié une déclaration dans laquelle je me suis félicité qu'U Tin Oo, Vice-Président de la Ligue nationale pour la démocratie, ait été libéré le même jour à Yangon après six ans en résidence surveillée. J'ai exprimé l'espoir que cette libération favoriserait un dialogue de fond entre la Ligue nationale pour la démocratie et le Gouvernement du Myanmar, essentiel à un fonctionnement politique plus crédible et plus ouvert. C'est à cette fin que j'exhorte une nouvelle fois le Gouvernement du Myanmar à lever sans plus tarder les restrictions imposées à Daw Aung San Suu Kyi et à libérer tous les prisonniers politiques.

8. Le 26 février, la Cour suprême a rejeté un deuxième recours formé par Daw Aung San Suu Kyi le 16 octobre 2009. Dans une déclaration publiée le même jour, j'ai fait part de la déception que m'inspirait cette décision et demandé à nouveau la libération de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers politiques, condition essentielle de la réconciliation nationale et de la transition démocratique.

9. Le 10 mai, la Cour suprême a accordé à Daw Aung San Suu Kyi l'« autorisation spéciale » de former un appel spécial auprès de son président. Le 12 mai, elle a donc déposé son troisième appel. Aucune décision n'a été rendue publique pour l'instant.

10. Le 18 janvier, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Gouvernement sont convenus de reconduire pour un an le protocole d'accord complémentaire, qui prévoit un mécanisme de traitement des plaintes concernant le travail et le recrutement de mineurs. Le 30 avril, l'OIT et le Gouvernement ont décidé de distribuer conjointement dans tout le pays des documents sur le travail forcé. Les deux parties ont continué d'examiner ensemble l'aide qui pourrait être apportée en vue de l'élaboration d'une loi sur les syndicats.

11. Du 15 au 19 février, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, s'est rendu sur place pour la troisième fois depuis sa nomination. À cette occasion, il a rencontré le Ministre de l'intérieur, le Ministre des affaires étrangères, le Procureur général et le chef de la police. Il a également rencontré des représentants de la Ligue nationale pour la démocratie, du Parti de l'unité nationale et de groupes ethniques, ainsi que les avocats de Daw Aung San Suu Kyi et les juges qui avaient siégé à son procès. Comme lors de ses précédentes missions, il a visité plusieurs prisons et rencontré en privé un certain nombre de prisonniers politiques. Il s'est également rendu dans le nord de l'État d'Arakan.

12. Le 15 mars, le Conseil des droits de l'homme a examiné le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/HRC/13/48), présenté en application de la résolution 10/27 du Conseil, qui décrivait les faits survenus au Myanmar, sur le plan des droits de l'homme, depuis la présentation du deuxième rapport du Rapporteur spécial au Conseil (A/HRC/10/19) et à l'Assemblée générale (A/64/318).

13. Le 26 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus la résolution 13/25, dans laquelle il a engagé le Gouvernement du Myanmar à libérer sans délai tous les prisonniers politiques et à leur permettre de participer pleinement au processus politique; demandé aux autorités de garantir un processus électoral libre, transparent et équitable qui permette à tous les électeurs, à tous les partis politiques et à toutes les autres parties prenantes concernées d'y participer; et demandé instamment au Gouvernement de lever toutes les restrictions imposées en matière de liberté de réunion, d'association, de circulation et d'expression. Par cette résolution, le Conseil a également prorogé d'un an le mandat du Rapporteur spécial.

14. Le 5 mai, soit un jour avant la date limite d'enregistrement des partis, le Rapporteur spécial a publié une déclaration dans laquelle il a exhorté le Gouvernement à prendre des mesures énergiques qui permettent une transition pacifique et favorisent la réconciliation nationale, afin que la population du Myanmar puisse jouir plus pleinement des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial a souligné l'importance des élections qui allaient se tenir et fait observer qu'elles pourraient déboucher sur une amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. Il a également demandé que tous les prisonniers d'opinion, y compris Daw Aung San Suu Kyi, soient libérés pour les élections.

15. Le 7 mai, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a adopté un avis relatif à Daw Aung San Suu Kyi, qui a été rendu public le 16 juin. Comme dans les cinq avis qu'il avait déjà adoptés, il a conclu que la privation de liberté dont l'intéressée continuait de faire l'objet était arbitraire et contraire aux articles 9, 10, 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a demandé au Gouvernement du Myanmar d'appliquer ses précédentes recommandations et de remédier à la situation pour se conformer à la Déclaration. Dans une déclaration publiée le même jour, le Rapporteur spécial a demandé la libération immédiate de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers d'opinion.

16. Les 10 et 11 mai, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé un séminaire à Nay Pyi Taw pour préparer l'examen périodique universel concernant le Myanmar, qui aura lieu en 2011. Ont participé à ce séminaire des représentants du Gouvernement, de la société civile et d'organismes des Nations Unies ainsi que des experts venant d'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de Thaïlande et du Viet Nam.

17. Le 19 juin, à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de Daw Aung San Suu Kyi, j'ai fait savoir que je restais vivement préoccupé par son assignation à domicile. J'ai de nouveau demandé au Gouvernement du Myanmar de libérer sans délai et sans condition tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, afin qu'ils puissent participer au processus politique précédant les élections.

B. Dialogue sans exclusive et réconciliation nationale

18. Le 25 septembre 2009, Daw Aung San Suu Kyi a écrit au généralissime, Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, pour lui proposer à nouveau de coopérer avec le Conseil aux fins de la levée des sanctions imposées au Myanmar. Dans cette lettre, elle lui demandait l'autorisation de rencontrer le Chargé d'affaires des États-Unis, l'Ambassadeur d'Australie et l'Ambassadeur représentant l'Union européenne (UE) auprès de qui elle souhaitait s'enquérir des sanctions imposées, de l'étendue de leur impact sur le Myanmar et de la position des gouvernements des pays considérés. Elle lui demandait aussi de l'autoriser à rencontrer des membres de la LND pour discuter de leur position. Le 9 octobre, le Gouvernement organisait une réunion entre elle et les diplomates étrangers en poste à Yangon qu'elle souhaitait voir, l'Ambassadeur d'Australie, le Chargé d'affaires des États-Unis et l'Ambassadeur du Royaume-Uni en sa qualité de représentant de l'UE.

19. Le 11 novembre, Daw Aung San Suu Kyi a adressé une seconde lettre au général Than Shwe pour remercier le Conseil d'État d'avoir organisé la rencontre en question et permis aux organisations politiques de rencontrer M. Kurt Campbell, Secrétaire d'État adjoint américain aux affaires d'Asie orientale et du Pacifique, en visite au Myanmar les 3 et 4 novembre. Elle y demandait une réunion avec tous les membres du Comité exécutif central de la LND en vue d'examiner le programme de travail du parti, en faisant remarquer que le Comité coopérerait avec le Conseil d'État à la réalisation de programmes qui seraient profitables à la nation. Le 15 décembre, elle rencontrait trois hauts dirigeants du Comité exécutif central, U Aung Shwe, son président, U Lwin, son secrétaire, et U Lun Tin. Elle devait aussi rencontrer M. Campbell, le Secrétaire d'État adjoint, une première fois le 4 novembre, puis, à l'occasion de sa seconde visite au Myanmar, le 10 mai 2010, après s'être entretenue le 15 août 2009 avec M. Jim Webb, sénateur américain.

20. Durant la période considérée, il y a eu quatre rencontres (les 3 et 7 octobre et le 8 décembre 2009, ainsi que le 15 janvier 2010) entre Daw Aung San Suu Kyi et U Aung Kyi, le Ministre chargé de faire la liaison avec elle, cette fonction ayant été instituée par le Gouvernement, à la demande de mon Conseiller spécial, pour faciliter le dialogue entre les autorités et la direction de la Ligue.

21. Le 12 mars 2010, le Gouvernement a donné l'autorisation de réouverture des bureaux régionaux et antennes locales de la LND dans tout le pays. Sur la période considérée, le parti a élargi la composition tant de son comité exécutif central que de son comité central et a pu réunir des conventions nationales.

22. Le Gouvernement du Myanmar a poursuivi les négociations avec les groupes ethniques ayant accepté le cessez-le-feu, après avoir annoncé en avril 2009 que les éléments armés de ces groupes se transformeraient en unités de gardes frontière partiellement placées sous le commandement de l'armée nationale. Pour quelques-uns de ces groupes, c'est chose faite, mais d'autres continuent les pourparlers avec le Gouvernement en vue de parvenir à un accord mutuellement satisfaisant.

C. Transition politique

23. Dans la période sous revue, de hauts dirigeants du Myanmar ont à plusieurs reprises affirmé la résolution de tenir en 2010 des élections « libres et régulières »,

conformément à la feuille de route en sept étapes du Gouvernement. C'est le cas du généralissime, Than Shwe, qui, dans des discours prononcés à l'occasion de la Journée de l'Union (le 12 février 2010) et de la Journée des forces armées (le 27 mars 2010), a déclaré que les élections seraient « libres et régulières » et que l'on faisait des préparatifs en vue d'être prêt à tous égards pour un passage en douceur à la démocratie et à l'économie de marché.

24. Le 8 mars, le Gouvernement a annoncé la promulgation des lois appelées à régir les élections aux trois assemblées législatives nationales – le Parlement bicaméral de l'Union, « Pyidaungsu Hluttaw », constitué de l'Assemblée populaire (chambre basse), « Pyithu Hluttaw », et de l'Assemblée nationale (chambre haute), « Amyotha Hluttaw », ainsi qu'aux 14 assemblées de région/d'État. Il s'agissait des lois suivantes : a) la loi sur les élections à la chambre basse du Parlement; b) la loi sur les élections aux parlements régionaux; c) la loi sur les élections à la chambre haute du Parlement; d) la loi sur l'enregistrement des partis; e) la loi portant création de la Commission électorale de l'Union, qui gèrera la conduite des élections; le 11 mars, le Gouvernement en a nommé les 18 membres.

25. Le 10 mars, j'ai diffusé une déclaration dans laquelle je prenais note de l'annonce des autorités du Myanmar concernant le nouveau code électoral. Tout en observant que les indications alors disponibles donnaient à penser que celui-ci risquait de ne pas répondre totalement aux attentes de la communauté internationale, je renouvelais mon appel à ces autorités pour qu'elles assurent un processus politique sans exclusive aboutissant à des élections régulières, transparentes et crédibles, auxquelles tous les citoyens du Myanmar puissent participer librement. Je réitérai à nouveau cet appel le 25 mars, après une réunion de mon Groupe d'Amis pour le Myanmar.

26. Le 18 mars, la Commission électorale déclarait ouverte la période d'enregistrement des partis politiques, la date limite de réenregistrement pour ceux qui existaient déjà étant fixée au 6 mai. Le 7 avril, elle annonçait la mise en place des bureaux des sous-commissions à l'échelon des États, des divisions et des districts. Le 22 juin, elle diffusait une directive sur les pratiques électorales durant la période précédant la campagne, qui comprenait les prescriptions relatives à l'impression des documents, à l'organisation des réunions et aux discours. Il paraît que, depuis sa création, la Commission a en outre établi les listes d'électeurs, surveillé la distribution des cartes d'électeurs, dressé la carte des circonscriptions électorales, désigné les lieux d'implantation des bureaux de vote et organisé la formation des agents électoraux locaux.

27. À la date du 25 août, il y avait, de source officielle, 47 entités politiques ayant déposé une demande d'enregistrement auprès de la Commission électorale en vue de participer aux élections nationales et/ou régionales, et 42 ayant reçu l'approbation requise pour contester les élections.

28. Au 6 mai, sur les 10 partis qui avaient contesté les élections de 1990, 5 s'étaient fait réenregistrer auprès de la Commission électorale, à savoir le Parti kokang de la démocratie et de l'unité, le Parti lahu pour le développement national, l'Organisation mro ou khami de solidarité nationale, le Parti de l'union nationale et l'Union de Karen/Ligue Kayin. Outre la LND, qui a annoncé sa décision de ne pas se faire réenregistrer à la suite d'une réunion du Comité du parti tenue le 29 mars, les autres partis qui ont suivi son exemple sont la Ligue de nationalité chan pour la

démocratie, l'Organisation nationale Pa-O pour l'union, le Parti démocratique kokang de l'État chan et le Parti wa pour le développement national.

29. Le 6 avril, le Comité exécutif central de la LND a diffusé un « message au peuple de Birmanie » où il expliquait sa décision du 29 mars par le fait que « les lois électorales promulguées par le Conseil d'État [étaient] arbitraires et injustes ». Il relevait aussi que « les dirigeants de la Ligue, ses membres et ceux du nouveau Parlement [élu en 1990] avaient fait de multiples tentatives, toutes dûment consignées, pour instaurer en Birmanie un régime démocratique et assurer la réconciliation nationale, mais qu'elles avaient été ignorées par le Conseil d'État, d'où leur échec » et que « tous ces efforts étaient restés vains pour avoir été unilatéralement étouffés et réduits à néant par les autorités ». Le Comité exécutif central promettait en outre de « continuer à défendre [ses] objectifs de démocratie par des moyens méthodiques, pacifiques et non violents, sous la direction de Daw Aung San Suu Kyi ».

30. Le 7 mai, un groupe d'anciens dirigeants de la LND, emmenés par Than Nyein, ont annoncé leur intention de former un nouveau parti politique, la Force démocratique nationale, pour contester les élections. Le 25 mai, les membres fondateurs de ce parti déposaient la demande d'enregistrement, qui a été approuvée par la Commission électorale le 9 juillet.

31. Le 26 avril, le Premier Ministre, Thein Sein, et 22 ministres en exercice ont démissionné de leurs fonctions militaires, afin, paraît-il, de constituer le Parti de l'union pour la solidarité et le développement en vue de participer aux élections. Le 29 avril, 27 personnes, dont le Premier Ministre, des ministres et de hauts fonctionnaires membres de l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union, ont déposé auprès de la Commission électorale une demande d'enregistrement de ce nouveau parti, que celle-ci a approuvée le 8 juin.

32. Le 11 août, la Commission électorale a officiellement rendu publiques les listes des 330 circonscriptions électorales désignées pour l'Assemblée du peuple, Pyithu Hluttaw, et des 12 retenues pour l'Assemblée nationale, Amyotha Hluttaw.

33. Le 13 août, la Commission a annoncé que les élections auraient lieu le 7 novembre. Elle a aussi demandé aux partis politiques de soumettre leurs listes de candidats entre le 16 et le 30 août 2010, en soulignant que le 3 septembre serait la date limite pour le retrait des candidatures et en précisant que celles-ci seraient traitées entre le 6 et le 10 septembre 2010. Le 13 août également, j'ai moi-même diffusé une déclaration dans laquelle je réitérais mon appel aux autorités du Myanmar pour qu'elles honorent leur engagement pris publiquement de tenir des élections sans exclusive, libres et régulières en vue de faire progresser les perspectives de paix, de démocratie et de développement au Myanmar. À titre d'étapes essentielles de tout processus de réconciliation nationale et de transition démocratique, j'exhortais aussi les autorités à garantir le respect des libertés fondamentales de tous les citoyens du Myanmar et à libérer sans retard tous les prisonniers politiques, afin qu'ils puissent prendre librement part à la vie politique de leur pays.

D. Concertation sur l'action économique et sociale et sur le développement

34. Durant la période considérée, la CESAP et le Gouvernement du Myanmar ont poursuivi une concertation de grande portée pour traiter les priorités et les difficultés socioéconomiques et développementales du pays. Le 15 décembre 2009, M^{me} Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la CESAP, s'est rendue à Nay Pyi Taw pour le deuxième séminaire d'une série lancée en juillet 2009 dans le cadre de la table ronde des partenariats pour le développement et du Forum du développement, qui était organisé conjointement par la CESAP et par le Gouvernement du Myanmar et rassemblait de hauts fonctionnaires nationaux, des décideurs, des praticiens et des spécialistes locaux et internationaux du développement, dont Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel d'économie, réunis pour étudier un cadre global de politique économique propre à étayer une amélioration générale des moyens d'existence en milieu rural et, à plus longue échéance, réduire la pauvreté dans l'ensemble du pays.

35. Parallèlement, mon Conseiller spécial s'est efforcé d'engager des relations à haut niveau avec l'équipe de pays et les bureaux, institutions et programmes compétents des Nations Unies intervenant au Myanmar. Le 17 mars 2010, il a convoqué et présidé une réunion de haut niveau du Groupe de travail interministériel mis en place par les autorités nationales en mai 2008 dans le sillage du cyclone Nargis, avec la participation du PNUD, de la CESAP et des institutions financières internationales, en vue de procéder à des échanges d'informations et de donner davantage de cohérence à l'action du système et au soutien des donateurs en sa faveur dans les domaines politique, humanitaire et développemental. Au cours de ces discussions, cinq priorités ont été définies pour l'ensemble du système en matière d'action humanitaire et de développement, à savoir, ainsi qu'il a été indiqué le 25 mars à mon Groupe d'Amis, la nécessité : i) de renforcer les capacités des services sociaux de répondre aux besoins essentiels; ii) de renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données pour mesurer les progrès du soutien social; iii) d'améliorer l'accès aux zones vulnérables et particulièrement pauvres; iv) d'aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations de membre de l'ASEAN et de la communauté internationale; v) de mobiliser davantage de concours et de financements auprès des donateurs pour s'assurer que ces éléments, qui sont d'une importance capitale pour toute transition démocratique, ne viendront pas à manquer.

36. À la suite du deuxième anniversaire de la création du Groupe clef tripartite par le Gouvernement du Myanmar, l'ONU et l'ASEAN, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association, qui se retrouvaient les 19 et 20 juillet 2010 à Hanoi pour leur quarante-troisième réunion annuelle, sont convenus de mettre fin officiellement au mandat du Groupe et à celui de l'Équipe spéciale humanitaire de l'Association le 31 juillet au plus tard. Ils ont rendu hommage au Gouvernement et au peuple du Myanmar pour leur aide et leur coopération et adressé leurs remerciements et l'expression de leur très vive gratitude aux Nations Unies, aux pays participant au dialogue avec l'ASEAN, aux organismes et pays donateurs et à la communauté internationale pour leurs contributions généreuses et l'appui sans réserve qu'ils ont apporté à l'opération conduite par l'Association à la suite du cyclone Nargis. Ils ont observé en outre que ce serait désormais le Ministère de la protection sociale, des secours et de la réinstallation du Myanmar

qui se chargerait de la coordination et de l'utilisation de l'aide fournie par la communauté internationale pour l'action de relèvement succédant à cette opération.

37. Cela fait à présent des décennies, mais c'est surtout à la suite du cyclone Nargis que les Nations Unies ont démontré qu'il est possible de venir en aide à la population du Myanmar et d'améliorer ses moyens de subsistance en respectant les normes internationales et en suivant une démarche transparente, responsable et coopérative. J'ai la joie d'indiquer qu'aujourd'hui, 15 organismes des Nations Unies, 50 organisations internationales et un nombre semblable d'ONG locales mènent des activités dans ce pays et travaillent non seulement dans le delta de l'Ayeyarwaddy, mais aussi dans toutes les autres régions. Pour l'avenir, l'ONU et le Gouvernement du Myanmar sont parvenus à un accord de collaboration pour la réalisation d'un projet humanitaire commun (2010-2011) dans l'État rakhine du Nord, région frontalière dont la population se trouve dans une situation particulièrement difficile sous l'effet conjugué de divers facteurs socioéconomiques et humanitaires. Je suis heureux de cette initiative, car elle est destinée à répondre par une réaction unifiée aux besoins immédiats de la population de la région, tout en s'attachant aux objectifs de développement moins immédiats.

E. Contacts et coopération

38. Durant la période considérée, mon Conseiller spécial et moi-même n'avons ménagé aucun effort et avons fait preuve de la plus grande souplesse pour continuer à travailler directement avec les autorités et les autres parties prenantes au Myanmar pour donner suite à mon dernier séjour dans ce pays. Or, malgré des indications répétées de son souhait d'inviter mon Conseiller spécial à cette fin, le Gouvernement n'a pas réagi à nos efforts pour approfondir la concertation et la coopération nouées jusque-là. Tout en excluant la possibilité d'être directement en contact avec le Gouvernement et les autres parties prenantes au Myanmar, cela n'a pas empêché les consultations de se poursuivre avec les autorités et d'autres acteurs à l'extérieur du pays.

39. Le 18 septembre 2009, j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win, au Siège pour inviter le Myanmar à participer à une réunion de haut niveau de mon Groupe d'Amis pour le Myanmar prévue en marge de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je lui ai fait part de mon espoir qu'à la suite de ma dernière visite au Myanmar, le Gouvernement serait plus disposé à prendre des mesures concrètes pour permettre aux divers acteurs de participer librement au processus politique, afin que ses efforts puissent être largement reconnus et les élections considérées comme crédibles. J'encourageais aussi le Gouvernement à tout faire pour rendre les gains acquis jusque-là du côté des groupes ethniques armés effectivement irréversibles, par un dialogue avec tous les intéressés. Le Ministre des affaires étrangères a insisté sur les efforts que son gouvernement avait entrepris pour répondre autant que possible à mes propositions, dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris de tenir des élections libres et régulières. Il a ajouté que, s'il ne serait peut-être pas possible au Myanmar d'accepter pour le moment mon invitation, son gouvernement n'en attachait pas moins de prix aux discussions de mon Groupe d'Amis et à leurs résultats.

40. Le 28 septembre 2009, je recevais au Siège le Premier Ministre du Myanmar, Thein Sein, ainsi que le Ministre de la science et de la technologie, U Thaung, et

celui des affaires étrangères, U Nyan Win. C'était la première fois que le Premier Ministre, Thein Sein, se rendait à l'ONU et aussi que le Myanmar se faisait représenter à l'Assemblée générale à un niveau aussi élevé depuis 1995. Au cours de notre entretien, je me suis de nouveau engagé à aider le Gouvernement et le peuple du Myanmar à régler toute une série de problèmes, tels le dialogue politique, les élections, le développement économique et la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à continuer de mobiliser un appui international pour renforcer la concertation et la coopération entre l'ONU et le Myanmar en la matière. J'ai noté qu'il y avait certes eu quelques signes de progrès à la suite de ma visite au Myanmar, mais qu'ils n'étaient pas encore à la hauteur de nos attentes. Tout en saluant l'amnistie accordée le 17 septembre 2009 à certains prisonniers politiques, je ne pouvais manquer d'encourager vivement le Gouvernement à libérer tous les autres prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, afin qu'ils puissent prendre librement part au processus politique. J'ai souligné que cette libération des prisonniers politiques, jointe à l'annonce, en temps opportun, de la date des élections, serait un signal clair de la ferme volonté du Myanmar d'entrer dans une ère nouvelle d'ouverture et de son désir de créer des conditions favorables à un processus électoral crédible.

41. Le Premier Ministre a quant à lui souligné que sa participation aux travaux de l'Assemblée générale disait assez l'importance que son gouvernement attachait à la coopération avec les Nations Unies, pierre angulaire de sa politique étrangère. Il a observé que l'amnistie qui venait d'être décidée était la seconde en faveur d'un grand nombre de détenus et insisté sur le désir du peuple du Myanmar de faire de la stabilité et de la paix intérieure la première priorité du pays après 50 ans d'insurrections. En ce qui concerne Daw Aung San Suu Kyi, le Premier Ministre a observé que la décision du général Than Shwe de réduire sa peine de moitié indiquait expressément qu'elle avait la possibilité d'être libérée. Il a noté que l'amnistie pourrait être envisagée dans son cas si elle se pliait aux restrictions qui lui étaient imposées. Il a d'autre part réaffirmé que, comme le Gouvernement s'y était engagé, les élections seraient libres, régulières et ouvertes à tous, afin que tous les partis puissent y participer, et indiqué que la date en serait annoncée en temps utile, lorsque la paix et l'ordre auraient été rétablis. Enfin, il a souligné que le pays pourrait sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouvait si tous les partis, et notamment Daw Aung San Suu Kyi et la LND, participaient aux élections.

42. À la suite de notre rencontre, j'ai diffusé une déclaration dans laquelle je redisais que je comptais sur le Gouvernement du Myanmar pour répondre en temps utile aux propositions que j'avais laissées auprès des principaux dirigeants lors de mon dernier séjour, en soulignant que c'était à lui qu'il incombait à présent de créer les conditions sans lesquelles il n'y aurait pas d'élections crédibles et ouvertes, et notamment la libération de tous les prisonniers politiques, ainsi qu'un dialogue avec tous les acteurs. J'ai encore réitéré mon engagement de travailler avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, en prêtant mes bons offices, pour tâcher de résoudre les grands problèmes politiques, humanitaires et développementaux qui se posaient à lui, engagement avalisé au niveau ministériel par mon Groupe d'Amis pour le Myanmar.

43. Outre ce qui précède, mon Conseiller spécial a rencontré à deux reprises, le 28 septembre 2009, le Premier Ministre Thein Sein et sa délégation, y compris pour un déjeuner auquel participait le sénateur américain Jim Webb, après s'être

entretenu deux autres fois, les 18 et 24 septembre 2009, avec le Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win.

44. Le 28 septembre également, dans son allocution à l'Assemblée générale, le Premier Ministre a appelé à la levée des sanctions économiques contre le Myanmar, notant que, sans elles, ce pays enregistrerait des progrès économiques et sociaux plus importants. Il a par ailleurs observé que la réussite de la coopération entre son gouvernement, l'ONU et l'ASEAN, menée dans le cadre du Groupe clef tripartite pour faire face à l'impact du cyclone Nargis, avait été dûment reconnue par la communauté internationale et considérée comme un mécanisme exemplaire de secours et de réhabilitation en cas de catastrophe pour l'avenir. Il a exprimé la gratitude du Gouvernement et du peuple du Myanmar envers les personnes et organisations et la communauté internationale en général pour l'aide et les concours généreux qu'ils leur avaient dispensés à l'heure du besoin.

45. Le Premier Ministre a poursuivi en disant que la paix et la stabilité intérieures et la tenue d'élections démocratiques étaient indispensables à la démocratisation du Myanmar. Des élections multipartites se tiendraient en 2010, l'Assemblée de l'Union serait convoquée et un gouvernement formé, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution adoptée en mai 2008. Selon cette dernière, le pays serait doté d'un parlement bicaméral et d'un régime présidentiel, le Président étant élu par un collège spécialement constitué à cet effet. L'État national comprendrait 7 États, 7 régions, 5 zones autonomes et 1 division autonome. La Constitution établirait aussi 14 institutions étatiques et régionales. Le Premier Ministre a indiqué que le passage à la démocratie s'effectuait suivant le principe de l'intérêt général de toute la population de la nation. Il a observé que le Gouvernement avait vivement incité tous les citoyens, « d'accord ou non avec nous », à prendre une part active au processus. À ce propos, il a exposé les dispositions méthodiques que le Gouvernement prenait pour tenir des élections libres et régulières, notamment la promulgation d'un code électoral et la création d'une commission électorale afin que des partis politiques puissent se constituer et contester les élections. Le Premier Ministre a aussi relevé que les prisonniers libérés seraient à même de participer aux élections générales conformément à la loi. Soulignant que ces élections multipartites représentaient une étape très importante du passage du Myanmar à un État démocratique pacifique, moderne et développé, il a dit pour terminer que le meilleur moyen pour la communauté internationale de venir en aide à cette nation nouvelle, fondée sur les principes de justice, de liberté et d'égalité consacrés par la nouvelle Constitution, serait de faire preuve à son égard de compréhension.

46. Le 8 février 2010, j'ai écrit au général en chef Than Shwe pour réitérer l'engagement pris par l'ONU de soutenir un processus de transition qui soit largement ouvert et acceptable pour tous les habitants du Myanmar. Saluant les déclarations selon lesquelles le Myanmar s'engageait à jeter les bases d'un avenir prospère et à créer des conditions propices à des élections libres et régulières, je relevais dans ma lettre la possibilité pour ce pays de mettre à profit l'aide que la communauté internationale lui apportait dans ce sens. À cet effet, je soulignais à nouveau la nécessité de libérer tous les détenus politiques afin qu'ils puissent participer à ces élections. J'évoquais les entretiens que Daw Aung San Suu Kyi avait eus avec le Ministre chargé de la liaison avec elle, en demandant instamment à mon correspondant de les intensifier et de les confier à un émissaire de plus haut rang. J'encourageais le Gouvernement à consentir de nouveaux efforts dans ses

négociations avec les groupes ethniques armés en vue de s'assurer une paix durable et de faire progresser la réconciliation nationale. Je lui offrais de continuer à prêter mes bons offices, par l'entremise de mon Conseiller spécial, pour intervenir auprès de tous les intéressés et faciliter la poursuite des efforts sur ces sujets et d'autres, en prélude aux élections prévues pour 2010.

47. Le 5 mai, j'ai à nouveau écrit au généralissime Than Shwe, en observant que l'on comptait toujours beaucoup sur son gouvernement pour qu'il consente à nouveau des efforts concrets afin de traduire ses engagements dans les faits et de répondre aux aspirations légitimes de toute la population du Myanmar. Tout en notant que la promulgation des nouvelles lois électorales revêtait une très grande importance, j'insistais sur les préoccupations, les attentes et les impressions encourageantes que le cadre électoral et le climat politique suscitaient dans la communauté internationale. Sans cacher la déception que j'éprouvais à constater que le Myanmar n'avait pas encore mis à profit une visite de mon Conseiller spécial pour aborder ces questions et d'autres, je m'affirmais à nouveau toujours prêt néanmoins à offrir mes bons offices pour travailler avec tous les intéressés en vue de donner davantage de crédibilité au processus politique et électoral et redisais que mon Conseiller spécial était disponible à cet effet.

48. Le 9 mai, j'ai reçu du Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win, une lettre en date du 7 mai, dans laquelle il m'indiquait qu'aux yeux de son gouvernement, un processus politique ouvert à tous était d'une importance cruciale pour le succès des élections générales et notait que, selon la Commission électorale, les partis et les personnalités politiques inscrits jusque-là étaient représentatifs des différents groupes ethniques, catégories sociales et régions du Myanmar. Le Gouvernement regrettait que la LND eût décidé de ne pas participer aux élections. Tout en appréciant à sa juste valeur l'offre de la communauté internationale d'apporter une assistance électorale au Myanmar, le Gouvernement considérait que c'était à la Commission électorale qu'il appartenait de voir si une telle aide était nécessaire et d'annoncer le moment venu la date des élections. En conclusion, le Ministre des affaires étrangères soulignait que son gouvernement se préparait à passer sans heurts à la démocratie et à l'économie de marché et que l'échec d'une transition méthodique et graduelle risquerait de mettre en péril la nation et le peuple.

III. Consultations

49. Parallèlement à mes propres efforts et à ceux de mon Conseiller spécial en vue d'engager un dialogue direct avec le Gouvernement et les autres parties concernées au Myanmar, les consultations se sont poursuivies avec les principaux États Membres intéressés. Le 23 septembre 2009, j'ai convoqué et présidé, en marge de l'Assemblée générale, la deuxième réunion du Groupe des amis pour le Myanmar, au niveau des ministres des affaires étrangères. Pour préparer cette réunion, mon Conseiller spécial a tenu à Stockholm et à Londres du 1^{er} au 8 septembre 2009 des consultations avec la présidence de l'Union européenne et des représentants de pays membres de l'Union intéressés, notamment les Ministres des affaires étrangères de la Suède, Carl Bildt, de la France, Bernard Kouchner, et du Royaume-Uni, David Miliband, un membre du Cabinet du Premier Ministre du Royaume-Uni, et l'Envoyé spécial de l'Union européenne, Piero Fassino. Des consultations préparatoires ont également eu lieu à Washington les 14 et 15 septembre 2009 avec des interlocuteurs américains, notamment le Secrétaire d'État adjoint aux affaires de l'Asie orientale et

du Pacifique, Kurt Campbell, le sénateur Jim Webb ainsi que des hauts responsables du Conseil national de sécurité et du Congrès.

50. Le Gouvernement du Myanmar, pourtant invité à participer à la réunion de niveau ministériel du Groupe des amis, n'a pas souhaité profiter de cette occasion. Au cours de notre discussion de haut niveau, j'ai salué les efforts récents faits pour nouer un contact direct avec le Myanmar par plusieurs États Membres, notamment les États-Unis, comme l'a annoncé la Secrétaire d'État Hillary Clinton à la réunion, et des membres de l'Union européenne. Dans ma déclaration résumant notre discussion, j'ai fait remarquer que la forte participation à cette réunion témoignait de l'intense intérêt porté par tous les membres du Groupe des amis à l'avenir du Myanmar et de l'ampleur de leur soutien à mes bons offices. En observant que l'année 2010 serait cruciale pour le Myanmar, j'ai exprimé l'opinion partagée par le Groupe que les premières élections prévues en 20 ans dans le pays devaient être sans exclusive et se dérouler de façon crédible afin de faire progresser les perspectives de stabilité, de progrès et de développement national. J'ai pris note de l'amnistie accordée à un certain nombre de prisonniers politiques, tout en insistant sur la nécessité de libérer tous les prisonniers politiques. La réunion a été pour le Groupe des amis l'occasion de consolider une communauté de vues et d'action tendant vers trois grands buts : a) exhorter le Myanmar à œuvrer avec les Nations Unies pour garantir un dialogue sans exclusive et créer les conditions nécessaires pour que les élections soient crédibles, conformément au programme en cinq points adopté par le Groupe des amis et aux propositions que j'ai remises aux hauts dirigeants du Myanmar lors de ma dernière visite; b) promouvoir le rôle et l'expérience des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes immédiats et à long terme qui se posent au Myanmar, notamment en encourageant la réconciliation nationale, en promouvant les droits de l'homme, en soutenant le développement durable et en favorisant la transition vers la démocratie; et c) mettre en évidence le désir de la communauté internationale d'aider le peuple du Myanmar à régler les problèmes politiques, humanitaires et de développement qu'il rencontre en parallèle et avec la même attention, en particulier afin d'avancer dans la réalisation des objectifs de Développement pour le millénaire.

51. Les 19 et 20 octobre ainsi que les 29 et 30 novembre 2009, mon Conseiller spécial a procédé à de nouvelles consultations à Washington avec le Secrétaire d'État adjoint aux affaires de l'Asie orientale et du Pacifique, Kurt Campbell, avant et après la visite de celui-ci au Myanmar les 3 et 4 novembre 2009.

52. Le 15 novembre, dans la déclaration commune faite à l'issue de leur première réunion, les dirigeants des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des États-Unis ont renouvelé leur soutien à mes bons offices dans le processus de démocratisation du Myanmar. Ils ont insisté sur l'importance de parvenir à une réconciliation nationale ainsi que sur le fait que les élections générales qui devaient se tenir en 2010 au Myanmar devaient être libres, régulières, sans exclusive et transparentes afin d'être crédibles aux yeux de la communauté internationale. Ils ont appelé le Gouvernement du Myanmar à aider à créer les conditions d'élections crédibles, notamment en entamant un dialogue avec toutes les parties intéressées, afin de garantir que le processus soit véritablement ouvert à tous.

53. Depuis janvier 2010, mon Conseiller spécial a tenu d'autres consultations au Siège, notamment avec l'Envoyé spécial de l'Union européenne, les Ministres thaïlandais et japonais des affaires étrangères, le Secrétaire d'État de la Norvège et

les Représentants permanents des principaux États Membres intéressés, notamment des pays voisins, des pays de la région et des pays donateurs.

54. Le 24 mars, à la demande du Conseil de sécurité, mon Conseiller spécial a mis les membres du Conseil au courant de la situation au cours de consultations informelles faisant suite à l'adoption par le Myanmar d'une nouvelle législation électorale.

55. Le 25 mars, j'ai convoqué et présidé une réunion du Groupe des amis pour le Myanmar, à laquelle nous avons entendu un exposé de mon Conseiller spécial et examiné les éléments nouveaux de la situation. Dans ma déclaration faisant suite à la réunion, j'ai résumé les deux principaux messages qui se dégagent de notre discussion. D'abord, le Groupe a souligné que les élections devaient être ouvertes à tous et transparentes pour améliorer les perspectives de stabilité, de démocratie et de développement. Nous avons encouragé toutes les parties à travailler dans l'intérêt national et appelé le Gouvernement à créer des conditions offrant à toutes les parties intéressées l'occasion de participer librement aux élections. J'ai observé que cela impliquait la libération de tous les prisonniers politiques et le respect des libertés fondamentales. J'ai également pris note de la poursuite des pourparlers entre le Gouvernement et les autres parties concernées par la réconciliation nationale, et notamment des négociations en cours avec les groupes ethniques participant au cessez-le-feu ainsi que des réunions tenues avec Daw Aung San Suu Kyi, exprimant cependant ma déception que plus de progrès n'aient pas été réalisés en dépit de ces efforts. Ensuite, le Groupe a souligné qu'il fallait améliorer le niveau de vie du peuple du Myanmar, réaffirmant notre opinion que les problèmes politiques, humanitaires et de développement du Myanmar devaient être traités en parallèle et avec la même attention.

56. Le 9 avril, dans la déclaration présidentielle adoptée lors du seizième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Hanoï, les dirigeants de ces nations ont insisté sur le fait que le Myanmar devait continuer à travailler avec l'Association ainsi qu'avec les Nations Unies en vue de la démocratisation. Ils ont dit avoir été informés par le Premier Ministre, le général Thein Sein, de l'évolution récente de la situation politique et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route vers la démocratie, et en particulier des préparatifs en vue des élections générales prévues en 2010. Ils ont souligné l'importance de la réconciliation nationale au Myanmar et de la tenue d'élections générales libres, régulières et sans exclusive, qui contribueraient de façon importante à la stabilité et au développement du Myanmar.

57. Le 26 avril, dans ses conclusions concernant le Myanmar, le Conseil de l'Union européenne a pris note avec satisfaction de la déclaration faite le 9 avril 2010 par le Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, réaffirmé le soutien de l'Union à ma mission de bons offices, salué la poursuite de mon engagement personnel à poursuivre le processus politique, et appelé les autorités du Myanmar à engager un véritable dialogue avec les Nations Unies. Le Conseil a également déclaré que l'Union européenne continuerait à soutenir activement le Groupe des amis et à aborder la question de la situation dans le pays et de ses implications possibles pour la stabilité régionale avec les principaux acteurs.

58. Du 8 au 12 juin, mon Conseiller spécial a procédé à des consultations avec des interlocuteurs gouvernementaux à New Delhi, Singapour et Pékin, avec respectivement le Secrétaire aux affaires étrangères et le Conseiller à la sécurité

nationale de l'Inde, avec le Ministre singapourien des affaires étrangères et avec le Vice-Ministre des affaires étrangères et le Ministre assistant des affaires étrangères de la Chine. Au début du mois d'août, mon Conseiller spécial et moi-même avons également eu l'occasion de discuter des efforts actuels de l'Organisation des Nations Unies à propos du Myanmar avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Japon.

59. Le 22 juillet, dans la déclaration présidentielle adoptée lors de la quarante-troisième Réunion ministérielle et du dix-septième Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui se sont tenus à Hanoï, les ministres des affaires étrangères et les représentants du Forum ont souligné que le Myanmar devait continuer à travailler avec l'Association et avec les Nations Unies à la réconciliation nationale ainsi qu'au développement économique et social du pays. Ils ont pris note de l'exposé présenté par le Myanmar sur les derniers événements politiques survenus dans le pays, et notamment des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route vers la démocratie et des préparatifs en vue des élections générales prévues en 2010. Ils ont réaffirmé l'importance de la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous, qui jetteraient les bases d'une stabilité et d'une prospérité à long terme. Les ministres se sont félicités que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est soit prête à prolonger son soutien au Myanmar et ont réaffirmé leur engagement à rester mobilisés constructivement à l'égard de ce pays.

IV. Observations

60. Les élections prochaines au Myanmar seront les premières dans le pays depuis 20 ans, et le troisième scrutin multipartite seulement en plus de 60 années d'indépendance. Elles représentent donc un test de première importance pour les perspectives de paix, de démocratie et de prospérité du pays. Un processus électoral sans exclusive et crédible pourrait contribuer à unifier le pays et à satisfaire les aspirations du peuple à un avenir meilleur. À l'inverse, manquer cette occasion pourrait entamer à la fois la crédibilité du processus, les efforts en faveur de la réconciliation nationale et les perspectives de réformes nécessaires dans les domaines politique, social et économique.

61. Depuis ma dernière visite au Myanmar en juillet 2009, il y a eu quelques signes d'un début d'assouplissement des autorités du pays à l'égard de mes propositions. Parmi ces signes, on peut citer la libération de certains prisonniers politiques, la permission accordée à Aung San Suu Kyi d'avoir davantage de contacts avec des interlocuteurs extérieurs, les discussions qui se sont tenues à plusieurs reprises entre celles-ci et les autorités, et les négociations en cours entre le Gouvernement et les groupes armés participant au cessez-le-feu. Il n'en reste pas moins que la mise en œuvre de leurs engagements par les autorités a été lente et incomplète. La détention de prisonniers politiques et le maintien de l'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi continuent d'être de graves sujets de préoccupation. Il est regrettable que de nouvelles occasions de faire avancer un dialogue politique constructif entre les principaux acteurs n'aient pas été saisies, à un moment où le processus politique exige la plus grande adhésion et la plus grande participation de toutes les parties concernées. Il y a également lieu de s'inquiéter de ce que les négociations entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés participant au cessez-le-feu soient en panne, à un moment où la confiance et la

stabilité doivent être au maximum pour qu'une transition, quelle qu'elle soit, ait une chance de réussir.

62. Bien que certains des principaux acteurs aient décidé que les conditions ne leur permettaient pas de participer aux élections, le fait que d'autres aient décidé d'y participer au plan tant national que local suggère qu'un certain espace politique pourrait s'être ouvert, par comparaison avec la situation des 20 dernières années. L'opinion demeure pourtant divisée au sujet de la crédibilité du processus politique et de ses implications pour les perspectives de stabilité et de démocratie, ce qui rend d'autant plus nécessaire que les autorités du Myanmar fassent en sorte que les élections soient ouvertes à tous, crédibles et transparentes. À cet égard, j'exhorte vivement, une fois de plus, les autorités du Myanmar à libérer sans retard tous les prisonniers politiques encore détenus, y compris Daw Aung San Suu Kyi, de façon qu'ils puissent participer librement à la vie politique du pays. Cela serait la meilleure preuve de leur engagement en faveur d'un processus électoral crédible. Il est essentiel qu'elles respectent les libertés fondamentales d'expression, de rassemblement pacifique et d'association de tous les citoyens, y compris leur droit de s'engager dans le débat politique et d'avoir accès aux médias, pour que le processus et son résultat soient largement représentatifs et acceptables. Si elles ne s'acquittent pas de ces responsabilités, la crédibilité du processus pourrait être sérieusement compromise.

63. Des progrès doivent également être accomplis en vue de surmonter le double problème dont a hérité le pays à savoir l'impasse politique et le conflit armé. Le Myanmar doit entreprendre la tâche de longue haleine consistant à rattraper plusieurs décennies de régime non démocratique et de stagnation économique. Il reste essentiel de résoudre les problèmes que posent la réconciliation nationale, la démocratisation et le respect des droits de l'homme. À cet égard, la poursuite du dialogue et de la coopération entre toutes les parties ainsi que l'amélioration de l'ouverture politique, économique et sociale revêtent une importance critique. Afin de répondre aux attentes de la population, il sera nécessaire d'établir un régime civil crédible et d'aller vers un plus grand pluralisme et des politiques reposant sur une large assise populaire. Le Myanmar devra investir dans la gouvernance civile et promouvoir la création de capacités administratives, notamment en permettant à la société civile et au secteur privé de participer davantage au développement du pays.

64. Comme je l'ai observé dans mon dernier rapport, depuis 15 ans le conflit au Myanmar a, dans l'ensemble, perdu une bonne partie de son intensité. Il faut poursuivre l'ouverture et l'élargissement de l'espace politique pour rendre ces progrès irréversibles et éviter que le conflit reprenne, ce qui demandera un maximum de souplesse à toutes les parties dans des négociations qui devront tenir compte des préoccupations des groupes concernés dans le plein respect de l'unité nationale et de l'intégrité de l'État.

65. En ma qualité de Secrétaire général, je suis résolu à continuer d'œuvrer avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar pour assurer la transition vers un gouvernement civil et démocratique crédible. La vaste expérience de l'Organisation peut être d'une grande utilité au Myanmar, notamment dans les domaines de la médiation politique, de la consolidation de la paix, de la bonne gouvernance et du développement durable. L'assistance humanitaire et socioéconomique de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes des Nations Unies pourrait porter davantage de fruits si le Gouvernement du Myanmar répondait de

façon plus constructive aux attentes et aux ouvertures bien intentionnées de la communauté internationale.

66. Je souhaite renouveler mon appel à l'unité de vues et d'action entre les principaux États Membres intéressés, les entités régionales, les acteurs du développement multilatéral et les institutions financières internationales, qui est essentielle pour encourager toutes les parties intéressées au niveau national à susciter un changement positif et conforme à l'intérêt national du Myanmar. Je me félicite du soutien apporté par les principaux États Membres intéressés, en particulier dans le cadre du Groupe des amis, pour aborder en parallèle et avec la même attention les problèmes politiques, humanitaires et de développement qui se posent au Myanmar. C'est également le moment pour les donateurs d'envisager les moyens qui s'offrent à eux pour favoriser la paix sociale et l'émergence d'une société civile digne de ce nom au Myanmar, préparant ainsi la voie à des changements de plus grande ampleur dans le pays. Il est donc de l'intérêt et du devoir des pays voisins du Myanmar et membres comme lui de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de l'inciter à profiter de telles occasions et à favoriser une plus grande interconnexion avec les pays de la région.

67. C'est avec déception que je constate qu'en dépit de tous nos efforts, le Myanmar n'a pas utilisé mes bons offices pour ouvrir de véritables discussions sur des sujets d'intérêt et de préoccupation communs au cours de la période considérée. Il est regrettable que le pays ait perdu cette occasion de poursuivre nos buts communs. Ce manque d'ouverture de la part du Myanmar est une source de profonde frustration car il contrevient non seulement à sa politique explicitement affirmée de coopération avec les Nations Unies mais m'empêche également de remplir pleinement le mandat que m'a confié l'Assemblée générale, faisant fi du soutien que les États Membres ont placé dans mes bons offices. Il est donc de l'intérêt et du devoir des États Membres de montrer leur soutien, en s'activant pour que le Myanmar fournisse la coopération nécessaire.

68. Je tiens à exprimer ma gratitude à MM. Gambari et Nambiar pour les efforts persévérants qu'ils ont consentis afin d'approfondir et d'élargir ma mission de bons offices avec toutes les parties concernées et avec le plus large soutien possible de la communauté internationale. Je tiens également à remercier le Gouvernement suédois et les autres donateurs pour leur contribution financière à l'appui de mes bons offices au cours de la période considérée.